

Dossier

COMMENT DEVENIR PAE ?

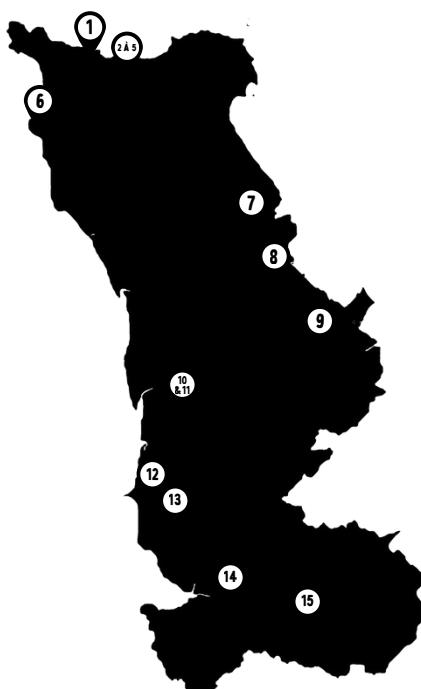
Point d'Appui à l'Engagement

QU'EST-CE QU'VN PAE ?

**Point
d'Appui
à l'Engagement**

Les PAE - Points d'Appui à l'Engagement constituent un réseau de professionnels de la jeunesse répartis sur l'ensemble du département.

Leur mission est d'apporter un accompagnement méthodologique et pratique concernant les initiatives et les projets d'engagement chez les jeunes de 11 à 25 ans. Le PAE propose des modalités d'interventions adaptées à l'âge et aux capacités d'autonomie des jeunes du territoire et également aux différents profils des acteurs jeunesse (élus et professionnels)



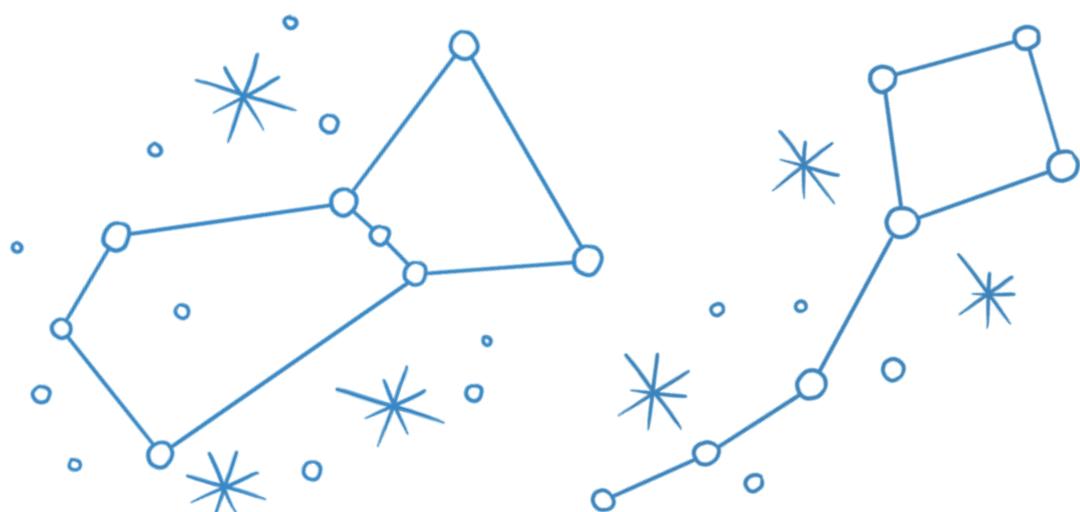
- | | | | |
|---|---|----|--|
| 1 | URVILLE-NACQUEVILLE
FAMILLES RURALES | 8 | SAINT-JEAN-DE-DAYE
FAMILLES RURALES |
| 2 | CHERBOURG-EN-COTENTIN
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE | 9 | SAINT-LÔ
SERVICE JEUNESSE DE L'AGGLO |
| 3 | CHERBOURG-EN-COTENTIN
SERVICE PARCOURS CITOYENNETÉ | 10 | COUTANCES
CENTRE D'ANIMATION LES UNELLES |
| 4 | CHERBOURG-EN-COTENTIN
CLUB DE LOISIRS DE TOURLAVILLE | 11 | SAINT-PIERRE-DE-COUTANCES
ASSOCIATION AVRIL |
| 5 | CHERBOURG-EN-COTENTIN
MAISON POUR TOUS LÉO LAGRANGE | 12 | GRANVILLE
ESPACES JEUNES CHRISTIAN RIDEL |
| 6 | LES PIEUX
LOCAL JEUNES | 13 | SARTILLY-BAIE-BOCAGE
ASSOCIATION AMSTRAMGRAM |
| 7 | CARENTAN-LES-MARAIS
SERVICE ENFANCE JEUNESSE BAIE
DU COTENTIN | 14 | DUCEY-LES-CHÉRIS
MUSIQUE EXPÉRIENCE |
| | | 15 | SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT
OFFICE CULTUREL SPORTIF ET SOCIAL |

A la fin de l'année 2025, 15 structures réparties dans toute la Manche sont impliquées dans le réseau. La volonté étant de couvrir suffisamment le territoire pour assurer un accompagnement local et personnalisé pour les jeunes.

POURQUOI DEVENIR PAE ?

Au delà de l'impact que Point d'Appui à l'Engagement peuvent avoir auprès des jeunes du territoire, les avantages pour la structure sont multiples :

- 1 Montée en compétences de l'équipe (méthodologie de projet, connaissance du territoire etc.)**
- 2 Possibilité d'être accompagné sur différentes thématiques liées à l'engagement de manière individuelle ou collective**
- 3 Création de liens lors de rencontres, partage de ressources et d'outils communs**
- 4 Reconnaissance de la structure auprès des jeunes, des élus et des professionnels**



LES CRITÈRES POUR DEVENIR PAE

Avant de faire votre demande, votre structure doit respecter **obligatoirement** plusieurs critères afin d'avoir la possibilité de devenir PAE.

- 1 Pouvoir accueillir les jeunes de 11 à 25 ans sur un accueil libre au moins 2h par semaine dans des locaux conviviaux et adaptés aux normes de sécurité.**
- 2 Permettre l'accès à des ressources, à un ordinateur et à une connexion internet**
- 3 Identifier au moins un référent PAE salarié de la structure justifiant d'une expérience avec les jeunes et la conduite de projet**
- 4 Être en capacité d'accompagner les projets et idées des jeunes en s'appuyant si besoin sur des ressources externes**
- 5 Avoir l'envie de faire évoluer le fonctionnement de la structure pour permettre un meilleur engagement des jeunes**

COMMENT DEVENIR PAE ?

1. **Formuler** une demande par courrier auprès de la ligue de l'enseignement
pauline.marchand@laliguenormandie.org ou à ajir@laliguenormandie.org

3. La structure **prépare** le rendez-vous

Il n'y a pas de dossier écrit à fournir mais vous pouvez préparer des documents permettant de mieux comprendre le fonctionnement de votre structure.

5. **Préparation** de la convention à signer et envoi à la structure et signatures

7. **Entrée** officielle en démarche PAE

2. La ligue de l'enseignement **proposera** une date pour un rendez-vous

4. Le **rendez-vous** :

SERONT PRÉSENTS : A minima le référent PAE désigné par la structure et la ligue de l'enseignement de Normandie. *Peuvent être présents : responsable de la structure, élus, bénévoles, salariés et représentants des institutions partenaires.

SUJET ABORDÉS : Présentation de la structure et identification des besoins au niveau local et départemental et des axes prioritaires à développer

6. **Emission** de préconisations en fonction des axes prioritaires et des missions à développer.



LES MISSIONS D'UN PAE

Les Points d'Appui à l'Engagement ont **4** missions principales, à développer au fil des 4 années de la convention au niveau local :

1 **Accueillir, écouter, accompagner les jeunes**

2 **Assurer une fonction ressources pour les jeunes, les professionnels jeunesse et les élus du territoire**

3 **Valoriser l'engagement, les initiatives et le bénévolat des jeunes du territoire**

4 **Impliquer les jeunes dans la vie de la structure et dans la vie locale**

Et au niveau départemental :

- Participer au réseau (rencontres, actions collectives)
- Partager des expériences et des ressources



La Ligue de l'Enseignement de Normandie

NORMANDIE



tél : 02.33.77.42.50

@ : pauline.marchand@laliguenormandie.org

